



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26-26

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Absents excusés : 2

Absente excusée représentée : 1

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation du Conseil : 31 mai 2026

Présents : Geneviève ALBOUY, Éric AUTHIÉ, Pierre-Antoine CLANET, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Denis SALLES, Julie SALLES, Pascale SOQUET, Lionel VERGNENÈGRE.

Absents excusés : Olivier LAFITTE ; Marion FIANCETTE, pouvoir donné à Lionel VERGNENEGRE

Secrétaire de séance : Pierre-Antoine CLANET

Objet : Plan de financement de la sécurisation et valorisation du château de Montségur / DETR/DSIL 2026/2027

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le vendredi 5 juin**, à 19h le conseil municipal de la commune de **MONTSEGUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien MOUNIÉ, Maire de Montségur.

Après en avoir délibéré le conseil municipal de la Commune de Montségur décide :

1. Contexte et enjeux

Le château de Montségur, inscrit au titre des Monuments Historiques depuis 1862, constitue un site patrimonial majeur de l'histoire cathare et un symbole fort du patrimoine régional. Il s'inscrit actuellement dans une démarche de classement UNESCO et dans le Grand Site de France (PGSF).

Dans le cadre de la cristallisation et valorisation du château, un plan de financement pluriannuel est nécessaire pour acter des engagements pris par chacun des partenaires et assurer la mise en œuvre des travaux. Ce plan de financement est susceptible d'évoluer.

2. Demande de subventions

A ce titre le conseil municipal donne le pouvoir à M. le Maire de pouvoir solliciter les subventions et aides prévisionnelles, à demander des acomptes lorsque cela est possible, afin d'avoir un budget communal équilibré et sincère lors de l'engagement des différentes tranches de travaux.

Pour les deux années à venir, conformément au plan de financement ci-dessous, il est notamment demandé par la Commune **une subvention DETR/DSIL :**

- à hauteur de **327 476,05 € HT** pour la première tranche en **2026** ;
- à hauteur de **356 676,33 € HT** sur la tranche 2 en **2027**.

3. Le plan de financement pluriannuel HT jusqu'en 2029 est le suivant :



Décaennales et valorisations des lots - Tranches Fermes

Montant HT

2024

2027

2028

2029

Tranche 1 - Nettoyage de la végétation de tout le site - Consolidation ouvrages liés - Ancrage Desjoux	Tranche 2 - Suite Desjoux		Tranche 3 - Suite et fin Desjoux, compris valorisation étaps - Terrasses hautes du castrum		Tranche 4 - Consolidation murs bouclier - Ancres desjoux et murs bouclier		SOUS-TOTAL Sécurisation et Valorisation
491 446,82 €	704 508,18 €		661 321,65 €		594 281,48 €		2 451 558,13 €
Lots Architecturaux 617 468,86 €	Lots Paysagers 79 987,96 €	Lots Architecturaux 328 219,24 €	Lots Paysagers 365 888,92 €	Lots Architecturaux 661 321,65 €	Lots Paysagers 0,00 €	Lots Architecturaux 621 825,41 €	Lots Paysagers 0,00 €
19 080,48 €	43 469,35 €		31 083,12 €		30 182,59 €		143 794,54 €
Lots Architecturaux 29 091,18 €	Lots Paysagers 9 189,30 €	Lots Architecturaux 27 135,24 €	Lots Paysagers 16 124,11 €	Lots Architecturaux 31 083,12 €	Lots Paysagers 0,00 €	Lots Architecturaux 20 182,59 €	Lots Paysagers 0,00 €
918,00 €	1 840,00 €		1 840,00 €		1 840,00 €		918,00 €
BC	1 840,00 €		1 840,00 €		1 840,00 €		3 280,00 €
SPS	1 878,74 €		1 840,00 €		1 840,00 €		8 225,00 €
Ancrages DO							6,00 €
Etude géotechnique							19 543,80 €
Etude archéologique	4 180,00 €		4 200,00 €		4 170,00 €		22 480,00 €
742 476,95 €	771 476,33 €		701 286,77 €		626 176,32 €		2 851 613,47 €
Lots Architecturaux 647 365,04 €	Lots Paysagers 83 111,91 €	Lots Architecturaux 365 804,80 €	Lots Paysagers 182 122,30 €	Lots Architecturaux 692 403,77 €	Lots Paysagers 0,00 €	Lots Architecturaux 651 828,40 €	Lots Paysagers 0,00 €
742 476,95 € HT	771 476,33 € HT		701 286,77 € HT		626 176,32 € HT		2 851 613,47 € HT
148 495,21 € TVA (20 %)	154 335,27 € TVA (20 %)		140 257,75 € TVA (20 %)		127 334,86 € TVA (20 %)		579 822,38 € TVA (20 %)
890 972,16 € TTC	925 811,60 € TTC		841 544,52 € TTC		753 511,18 € TTC		3 431 435,85 € TTC

intégrant les variations pour 0 %

Plan de financement HT

Etat - DRAC	Etat - DETR - avec Coprofin	Departement Ariège	Région Occitanie	Commune Montségur	Total
180 000,00 €	24,24 %	180 000,00 €	23,22 %	180 000,00 €	23,28 %
327 876,05 €	44,11 %	236 676,33 €	30,22 %	208 286,77 €	26,99 %
130 000,00 €	17,47 %	100 000,00 €	12,98 %	100 000,00 €	12,98 %
100 000,00 €	13,47 %	100 000,00 €	12,98 %	100 000,00 €	12,98 %
31 000,00 €	4,17 %	31 000,00 €	4,04 %	31 000,00 €	4,04 %
742 476,95 €	100,00 %	771 476,33 €	100,00 %	701 286,77 €	100,00 %
636 176,32 €	85,79 %	626 176,32 €	81,17 %	626 176,32 €	81,17 %
2 851 613,47 €	100,00 %	2 851 613,47 €	100,00 %	2 851 613,47 €	100,00 %